

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mes chers collègues, bienvenue pour cette session de printemps.

M. le préfet, soyez le bienvenu.

Mme Quentin perd son micro.

J'ai le plaisir, aujourd'hui, d'accueillir des collégiens du collège Marc Chagall de Dompierre-sur-Mer, qui sont accompagnés de leur professeur.

Soyez les bienvenus, chers collégiens.

Un petit salut.

Si vous voulez nous faire un petit signe.

Ils sont à ma gauche, au premier étage.

Bienvenue.

Quelques informations, et malheureusement l'annonce de décès.

M. Stéphane Bonduel, qui fut ancien sénateur-maire de Tonnay-Boutonne de 1953 à 1995, ancien conseiller général de la Charente-Maritime pendant 25 ans et ancien conseiller régional de la région Poitou-Charentes, est décédé au mois de décembre.

Ainsi que Mme Yvette Fauconnet, qui fut maire de Grézac pendant deux ans. Elle est décédée au mois de décembre également.

Ainsi que M. Camille Furgier, ancien maire de Loulay pendant 24 ans, de 1977 à 2001.

Il fut aussi conseiller général et conseiller régional.

M. Furgier est décédé au mois de février.

Et tout à fait récemment, M. Philippe Marais, qui était adjoint au maire à Tonnay-Charente, vice-président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan.

Il est décédé il y a dix jours, et c'est une perte...

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-On ne vous entend plus, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Marylise, vous m'entendez mieux, là ?

Marylise, est-ce que vous m'entendez ?

Non ?

La technique, est-ce que nous avons un problème technique ou pas ?

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-C'est bon, c'est revenu.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Donc c'est revenu.

Je voudrais saluer aussi l'arrivée de Mme Marie-Élise Tilly, qui est directrice de cabinet de M. le préfet et qui a pris ses fonctions à la fin du mois de décembre dernier.

J'ai des excuses à vous présenter, de...

En visio, j'ai normalement Anne Brachet, que j'aperçois.

Anne Brachet, conseillère départementale.

-Bonjour.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Bonjour.

Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Oui, bonjour à tous.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Ghislaine Guillen est là aussi.

Ghislaine Guillen, conseillère départementale.

-Bonjour.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-J'ai les excuses de Mme Corinne Imbert, qui donne pouvoir à M. Chedouteaud, Loïc Girard à Françoise de Roffignac.

Et pas d'autres absences ou pouvoirs.

Alors, aujourd'hui...

Je vous proposerai de délibérer, en fin de matinée, pour déterminer la composition de la commission permanente, à la suite de la démission de Loïc Girard, qui était premier vice-président.

Il s'agira de délibérer pour modifier le rapport numéro 112.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-On n'a plus de son.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Ah, bon...

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Désolée.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Écoutez, je ne sais pas ce qui se passe.

Vous m'entendez, Marylise ?

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Oui, ça y est, c'est revenu.

C'est par intermittence.

Voilà, c'est bon, là.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Je vous disais que nous devons délibérer pour déterminer la composition de la commission permanente.

Il s'agira de délibérer sur le rapport 112, qui a été communiqué aux conseillers départementaux le 9 mars.

Un ajout est à apporter à ce rapport et remis sur table.

Il s'agit d'y annexer la liste des conseillers départementaux selon leur qualité.

Cette liste remplacera celle qui a été annexée à la délibération du 23 juillet dernier fixant les indemnités des conseillers départementaux.

Vous trouverez aussi une seconde liste portant nouvelle composition de la commission permanente, qui sera remise sur table en début de séance.

Vous devez l'avoir.

Elle prend en compte l'attribution de la première vice-présidence à Mme Catherine Desprez, ainsi que la désignation de M. Pons, que je vous proposerai, vice-président du Département en charge de la politique des déplacements et de la mobilité.

Je vous indique également qu'en début d'après-midi, la première commission devra se réunir afin de procéder à l'élection de sa présidence, de même que la sixième commission, qui devra élire une nouvelle présidence.

Mme Imbert nous rejoint en visio.

Bonjour, Mme Imbert.

Alors, quelques éléments d'intervention de ma part avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour.

Tout d'abord, je voudrais vous dire, au nom de l'assemblée départementale, notre effroi face à ce qui se passe en Ukraine.

L'agression de la Russie est meurtrière pour les Ukrainiens et dangereuse pour la paix en Europe et pour l'équilibre mondial.

La position de la France et de l'Europe est la bonne.

C'est une condamnation sans équivoque de l'invasion russe.

C'est celle des sanctions sans précédent et du dialogue.

Le jour où il n'y aura plus de dialogue sera un jour très inquiétant.

Tant que nous pouvons parler avec la Russie, c'est l'espoir d'arriver à la paix.

Le plus vite sera le mieux, car pendant ce temps, ce sont les Ukrainiens qui meurent et qui subissent les horreurs de la guerre.

La France est solidaire du peuple ukrainien et admirative de son courage.

Nous sommes face à une crise humanitaire d'ampleur.

En plus des morts au combat et des morts civils, deux millions ont déjà fui leur pays.

La solidarité s'organise en Europe et en France pour apporter une aide sur place et pour accueillir les réfugiés.

Je souhaite que nous ayons aujourd'hui une pensée émue pour tous ceux qui souffrent en ce moment.

Comme d'autres collectivités, le département de la Charente-Maritime participe à cet élan de solidarité.

Je vous proposerai tout à l'heure de débloquer une aide financière de 100 000 euros pour un fonds de soutien aux Ukrainiens qui sera utilisé le plus efficacement possible.

Pour ce qui est de l'accueil, nous recensons actuellement les hébergements dont nous pouvons disposer.

Nous sommes bien sûr en relation avec les associations engagées et nous avons intégré la cellule Accueil Ukraine mise en place par la préfecture.

Nos services sociaux seront bien évidemment mobilisés pour accompagner les réfugiés qui commencent à arriver en Charente-Maritime, comme ils le sont pour tout arrivant dans notre département.

Enfin, je souhaite que nous puissions afficher haut et fort ce soutien en organisant un week-end de la solidarité les 26 et 27 mars prochains.

Je propose à tous les sportifs adultes des clubs charentais-maritimes qu'ils portent, ces jours-là, un brassard aux couleurs de l'Ukraine.

Ce sont les couleurs de la liberté.

Une liberté menacée, une liberté fragile que nous devons protéger plus que tout au monde.

Stéphane Villain va mettre tout en œuvre pour donner le plus de relief et le plus de portée possible à cet événement.

Après cette actualité dramatique, je tenais à vous faire part de deux bonnes nouvelles pour le département.

D'abord, nous avons remporté l'appel d'offres pour la gestion et l'exploitation touristique du phare de Chassiron et du phare des Baleines.

C'est une grande satisfaction.

L'État a été sensible à la solidité de cette candidature portée aux côtés des gestionnaires historiques de ces phares et à la qualité de notre projet.

Nous sommes ainsi reconnus comme pilotes dans l'attractivité touristique des sites emblématiques de la Charente-Maritime et la valorisation de notre patrimoine.

Cela s'inscrit parfaitement dans notre volonté d'harmoniser l'offre touristique par la mise en réseau des phares, y compris le phare de Cordouan, et pourquoi pas le phare de l'Ile d'Aix.

Le département gagne ainsi en puissance et en visibilité.

C'est un marqueur fort de l'empreinte de la collectivité dans le dynamisme de la marque Charente-Maritime, et nous nous en réjouissons.

Deuxième élément : le contournement de Marans.

C'est maintenant acté avec le département de la Vendée, nous allons réaliser un projet alternatif à l'A831.

Nous allons travailler conjointement sur deux projets distincts complémentaires et structurants pour nos deux départements.

Cette déviation était très attendue, nous la lançons.

Nous sommes prêts sur le plan foncier, grâce à notre partenariat avec la Safer.

Nous avons déjà noué des contacts avec le parc naturel régional du Marais poitevin pour l'accompagnement environnemental de la procédure.

Sur le plan financier, nous sollicitons l'État, M. le préfet, qui, je pense, aura à cœur de faciliter notre engagement, compte tenu de cette résolution pragmatique du dossier de l'A831.

Merci, M. le préfet, d'avoir été réactif sur ce dossier que la préfète de région s'est engagée à soutenir.

Avec l'accord de l'État, nous pourrions engager les études pour un début des travaux prévu en 2026.

Autre sujet : avec M. le préfet, nous avons présenté aux présidents d'EPCI un bilan à mi-parcours des actions menées en faveur de l'accessibilité des services dans le cadre du schéma départemental. L'accessibilité concerne la santé, l'éducation, la mobilité, mais aussi les services au quotidien et dématérialisés.

Le bilan à mi-parcours des aides apportées à ce titre est probant, mais il faut bien sûr aller plus loin et continuer sur cette lancée.

Je remercie nos collègues, Chantal Guimberteau et Sylvie Mercier, pour leur implication et l'énergie qu'elles y mettent.

Dans un département où tous les services sont accessibles en moins de 20 minutes, la mobilité est bien évidemment essentielle, ce qui nous incite à mettre l'accent sur l'accès aux moyens de transport collectifs et individuels, notamment pour les plus fragiles, en matière de mobilité verte.

De nouvelles actions ont donc été rajoutées au schéma départemental. C'est le cas pour l'accès aux soins.

C'est un enjeu de santé publique auquel répond notre plan santé, et c'est dans cet axe stratégique que nous avons décidé de lancer le plus de nouvelles actions pour densifier la présence des médecins.

Dans ce cadre, le numérique est essentiel pour développer les outils alternatifs, comme les consultations à distance, qui peuvent apporter une solution en zone rurale.

Nous allons donc intensifier les moyens d'accès au numérique en concentrant nos efforts sur l'accès aux droits des plus fragiles et en accompagnant la population dans son autonomie numérique.

L'accès au numérique ne peut être déconnecté du déploiement du très haut débit.

C'est un préalable que nous avons anticipé, et on voit bien maintenant à quel point notre décision de raccorder tous les foyers à la fibre était essentielle.

Un mot sur notre politique de l'habitat, puisque notre schéma départemental est arrivé à son terme à la fin de l'année dernière.

Si nos actions départementales se poursuivent en 2022, au travers du financement du logement social et de l'amélioration des logements, nous allons mener une nouvelle stratégie pour 2023.

Celle-ci pourrait s'appuyer sur un plan départemental de l'habitat en lien avec l'État et les intercommunalités.

Avec Dominique Rabelle, nous identifions les grands axes qui le dessineront, comme la lutte contre les déséquilibres et les inégalités territoriales et la lutte contre la précarité énergétique.

Ce dernier point prend un relief nouveau avec la guerre en Ukraine.

Nous sommes tous déjà impactés par la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières.

Cela risque malheureusement d'empirer.

Nous allons donc être particulièrement attentifs et réactifs en direction des personnes défavorisées, mais aussi en direction des services d'aide à domicile directement concernés par la hausse des carburants.

J'ai été alertée par les organisations professionnelles de ce secteur, qui sont très inquiètes, notamment sur la stabilité de la filière, qui est déjà sous tension.

Ces problèmes sont sérieux, et nous apporterons des réponses pour ne pas fragiliser une profession déjà lourdement impactée par la crise sanitaire.

Je rappelle que nous sommes engagés, avec l'État, dans un processus de revalorisation des salaires des professionnels de la filière socio-éducative.

Cette revalorisation sera de 183 euros net par mois.

C'est ce qui est ressorti de la conférence des métiers de l'accompagnement social et du médico-social du 18 février dernier. Nous serons donc amenés, lors de la prochaine session, à examiner un budget supplémentaire pour les établissements médico-sociaux ayant des personnels concernés.

Et nous restons donc tout particulièrement vigilants sur l'impact de la hausse des carburants, d'autant que cette hausse des énergies aura tôt ou tard une répercussion sur les finances du Département.

Je voudrais faire un petit retour sur le forum égalité femmes-hommes qui a eu lieu la semaine dernière.

Je remercie Alexandre Grenot pour l'organisation de ce forum qui a permis d'aborder la situation des femmes dans les milieux ruraux.

L'égalité entre les femmes et les hommes en milieu rural ne doit pas être un impensé de l'action publique, et nous le démontrons au quotidien.

On ne le dira jamais assez, mais c'est toute la société qui avance dans le bon sens quand la cause des femmes progresse.

Autre temps fort du département : a conférence sur l'eau et ses enjeux en Charente-Maritime, qui se tiendra le mardi 22 mars au matin, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau.

L'eau est notre bien le plus précieux et le plus fragile.

Nous en avons fait la une de la nouvelle édition du magazine du Département.

L'accès à une eau salubre n'est pourtant pas une évidence partout dans le monde.

C'est même un droit fondamental reconnu par l'ONU.

Soumise aux activités humaines, aux variations climatiques, elle est une source de préoccupation prospective en Charente-Maritime.

Sa qualité est bonne, chez nous, mais des questions sur sa raréfaction saisonnière se posent.

Le Département a un rôle à jouer pour être moteur dans les solutions à apporter pour l'assainissement et la préservation, l'exemplarité des politiques publiques et l'impulsion de nouvelles pratiques.

Je vous invite donc à venir partager votre vision et votre expérience sur ces enjeux fondamentaux pour votre avenir, donc rendez-vous le 22 mars au matin.

Je remercie celles et ceux qui sont particulièrement mobilisés sur ce sujet : Françoise de Roffignac, Michel Doublet, Jean-Claude Godineau, Jean Prou et Christophe Sueur.

Leur investissement est précieux.

Une dernière information, maintenant, sur le passage à 90 km/h sur les routes départementales.

Cette mesure s'appliquera sur 75 kilomètres de nos routes.

C'est bien sûr les considérations de sécurité routière qui ont prévalu, et cette décision a fait l'objet d'une concertation.

Les modifications retenues sont toutes conformes à ce que l'on doit attendre en matière de sécurité routière.

Enfin, pour terminer mon propos, je voudrais remercier Loïc Girard pour le travail qu'il a accompli en tant que premier vice-président.

Grâce à sa rigueur et à sa connaissance fine de nos finances, nous avons pu bâtir un budget irréprochable qui va nous permettre de réaliser sereinement notre ambition pour le département.

Je sais que Catherine Desprez saura s'en inspirer utilement.

Je suis particulièrement fière qu'elle ait accepté de remplir cette mission.

C'est une chance pour le département de pouvoir compter sur elle.

Merci, ma chère Catherine.

J'ai maintenant des demandes de prise de parole.

Nous allons donc...

J'ai M. Barusseau...

Lionel Pacaud...

et M. Yves Poujade qui demandent la parole, mais je souhaiterais passer la parole à Stéphane Villain, qui va nous dire un mot concernant la crise en Ukraine.

Stéphane Villain, vice-président en charge du sport, du tourisme, de la communication et de l'événementiel.

-Merci, Mme la présidente.

Simplement revenir sur ce que vous avez dit en préambule.

Avec Alexandre Grenot et toute l'équipe de la sixième commission, on s'est posé la question de savoir comment on pouvait être au plus près de nos amis de l'Ukraine, et on vous propose de faire ce que vous avez dit : 15 000 brassards jaune et bleu distribués aux clubs sportifs pour le week-end du 26 et du 27 mars.

Chaque brassard sera marqué "La Charente-Maritime solidaire du peuple ukrainien", les brassards étant bien sûr destinés aux sportifs adultes.

On veut un message qui soit sobre, que je vais vous lire tout de suite, qui sera lu par un dirigeant, par un arbitre, par un élu.

Bien sûr, on invitera les conseillers départementaux, maires, conseillers municipaux, qui seront invités à aller voir les différentes manifestations sportives.

Le texte qu'on vous propose : "Nous, sportifs et sportives de la Charente-Maritime, nous arborons aujourd'hui fièrement sous vos yeux un brassard bleu et jaune aux couleurs de l'Ukraine.

Mais ce n'est pas qu'un brassard que nous soumettons à votre regard, au regard des Charentais-Maritimes, de notre public, de nos partenaires, c'est un symbole, celui des valeurs du sport : le partage, la tolérance, l'ouverture au monde, qui sont des valeurs universelles.

Le sport n'est pas qu'un jeu, c'est un état d'esprit qui nous rassemble. Solidarité avec l'Ukraine, soutien au peuple ukrainien."

Voilà ce qu'on vous propose de lire pour le week-end des 26 et 27 mars, avec ces 15 000 brassards qui vont être distribués.

Et je remercie particulièrement Boris, et je salue toute son équipe qui a travaillé sur le sujet.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait, merci.

Dans l'ordre des prises de parole, je vais inviter Fabrice Barusseau à prendre la parole, puis M. Pacaud, Yves Poujade...

Oui ?

Ensuite, M. Soubeste, puis Marie Nédellec, Corinne Étourneau, Guillaume Krabal, Christophe Bertaud, Françoise de Roffignac et Christophe Cabri.

Vous avez demandé la parole ?

Après M. Bertaud, si vous voulez bien ?

Fabrice Barusseau.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-Bonjour à tous.

Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues, tout d'abord, adresser tous nos vœux de réussite, au nom du groupe, à Catherine Desprez et Gérard Pons dans leurs nouvelles fonctions, et adresser également un salut amical à Loïc Girard.

On avait déjà salué son travail pour l'élaboration du budget.

On espère évidemment que cette lancée, cette sobriété, sera poursuivie au sein de notre assemblée.

Vous dire également que nous serons évidemment à vos côtés, Mme la présidente, concernant toutes les initiatives que vous pourrez prendre pour être aux côtés du peuple ukrainien, qui souffre tellement en ce moment.

À la suite de mon intervention, mes collègues développeront les remarques et les interrogations qui ont animé notre groupe lors de la préparation de cette session.

Pour ma part, j'aborde immédiatement votre projet de motion, qui devrait, je pense, nous être adressé prochainement, concernant le dossier de l'éolien en mer.

Lors des débats publics, nous avons entendu les craintes évoquées par nombre de citoyens.

Ces craintes, qui peuvent paraître justifiées, ne doivent pas pour autant nous figer dans une posture trop dogmatique.

Nous estimons nécessaire de sortir d'un systématisme anti-éolien.

Notre contre-proposition de motion, explicitée tout à l'heure par notre collègue, Brigitte Desveaux, se veut volontariste, soucieuse de l'avenir, tout en tenant compte des inquiétudes de nos concitoyens.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Juste, pour préciser, pour l'assemblée départementale, je vous propose que nous évoquions cette question de l'éolien à travers nos motions vendredi.

Et un passage en troisième commission cet après-midi.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-Je trouve qu'il aurait été...

Alors, Mme la présidente, vous êtes évidemment maître de l'ordre du jour et du timing, mais il aurait été plus convenable que l'ensemble des conseillers départementaux l'aient en amont.

Mais ils l'auront peut-être en amont des commissions ?

Très bien.

Concernant le bilan du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public que vous avez évoqué, votre rapport 109 pointe que les résultats se font attendre.

Or, il y a urgence.

Vous écrivez dans ce rapport, je cite : "Les éléments recueillis n'ont pas montré une amélioration importante de la situation de l'accessibilité aux services."

Ce constat a le mérite d'être clair.

Il pointe en particulier l'abandon de l'État en bien des domaines : éducation, santé, services postaux, financiers...

La liste est tristement longue.

Mais permettez-moi d'évoquer devant cette assemblée, et devant vous, M. le préfet, un domaine qui nous touche au plus près, qui que nous soyons. Je veux relayer ici, avec votre soutien à tous, je l'espère, l'appel à l'aide de nos nombreux collègues élus en prise avec l'absence totale de médecins sur leur territoire.

Il n'est plus temps de discuter des prévisions de désertification.

C'est désormais une dure réalité dont il va falloir s'emparer.

Je vais prendre un exemple très concret, transposable au reste du département.

Il s'agit d'une petite vallée dans le canton de Chaniers, la vallée du Coran.

Au début de cette année, le dernier médecin généraliste est parti à la retraite, laissant sans aucun praticien les sept communes de Saint-Bris-des-Bois, Saint-Césaire, Saint-Sauvant, Dompierre, Chérac et Écoyeux. Les généralistes des communes voisines n'acceptant plus de nouveaux patients, nos services de la PMI ont dû rapidement mettre en place des permanences pédiatriques, et je les en remercie.

Cette initiative prise dans l'urgence fait sens.

Elle ressemble fort à l'amorce d'une solution que j'appelle depuis longtemps de mes vœux : développer une médecine publique autour de la

création d'un centre de santé départemental, ceci afin de répondre partiellement à la défection de l'État.

Notez que les différentes études de la DREES ou de l'Ordre des médecins montrent une augmentation significative de la part des salariés des médecins.

Une hausse qui devrait se poursuivre.

Cette évolution est notable pour les professionnels en quête d'un mode de vie plus compatible avec la vie de famille.

Ce schéma de médecine publique est désormais adopté par de nombreuses collectivités : la Saône-et-Loire, la Corrèze, la Vendée.

La liste commence à être longue, et c'est une bonne chose.

À celles et ceux qui voudraient voir là une future concurrence entre départements, je répondrai qu'il existe déjà, entre les communes de Charente-Maritime, une surenchère qui vise à attirer les médecins dans son fief.

M. le préfet, c'est le moment de souligner un élément important dans cette affaire.

La carte produite par l'ARS, qui classe les communes en zones fragiles ou non, est loin de refléter la réalité.

En effet, toutes les communes que j'ai précédemment citées sont classées comme non prioritaires.

En déconnexion complète avec le terrain, cette cartographie obsolète est pourtant, dans notre plan santé, la référence utilisée pour fixer le niveau d'aide aux communes.

Mme la présidente, je vous incite dès aujourd'hui à ne plus prendre en compte ce zonage et à vous rapprocher de la réalité des besoins de notre territoire.

Pour conclure, Mme la présidente, puisque la médecine libérale n'apporte pas toutes les solutions à nos concitoyens, puisque les communes, à leur échelle, n'ont pas la capacité d'agir, et puisque l'État continue d'ignorer l'urgence de la situation, il appartient à notre Département de construire une alternative en mesure de compléter l'offre des soins.

La Charente-Maritime a les moyens humains et financiers pour porter, a minima, une expérimentation.

Le territoire que j'ai cité plus tôt pourrait en être le cadre.

Pour ne laisser aucune place à l'interprétation, je tiens à préciser ceci : toutes les actions de notre plan départemental de santé ont leur place.

Je dis simplement qu'il faut compléter ce plan d'une action départementale déterminante pour notre collectivité, avec la création d'un centre de santé.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Barusseau.

M. Pacaud.

Lionel Pacaud, conseiller départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues, j'étais intervenu dans cette assemblée il y a quelque temps pour parler de l'emploi et du logement.

Je voudrais attirer votre attention à nouveau sur ce sujet et tirer la sonnette d'alarme.

Nous étions présents, avec un certain nombre de mes collègues, sur des forums de l'emploi.

De l'emploi saisonnier, notamment, ces jours derniers.

On a été très surpris de voir qu'on avait parfois plus d'organismes que de participants.

Et j'ai des remontées très fortes, comme vous, probablement, d'employeurs, dans plein de domaines différents, de ces grandes difficultés.

Donc il me paraît important que nous prenions en compte ces différentes alertes.

Depuis, en plus, la crise s'est aggravée, avec les problèmes de carburant que vous avez évoqués tout à l'heure.

On rencontre très régulièrement des salariés qui ne peuvent plus faire 30 ou 40 kilomètres tous les jours pour se rendre à leur travail, surtout sur des petits salaires, et cette crise va devenir très compliquée.

Je rencontre des employeurs qui n'ont plus de solutions.

Jusqu'à présent, c'était compliqué.

Là, ça n'est plus compliqué, on ne trouve plus de solutions.

On est peut-être face à ce que j'appellerais un changement de modèle, parce qu'on a aujourd'hui, tous les jours, des personnes qui nous demandent de travailler plus proche de leur domicile et de revoir ce mode de fonctionnement.

Qu'est-ce qu'on peut faire, à notre niveau ?

On intervient sur le volet insertion.

J'ai lu ce week-end que vous souhaitiez, Mme la présidente, être proactive sur ce sujet.

Je pense que c'est effectivement un chantier qui sera nécessaire.

Les questions de mobilité vont être de plus en plus prégnantes.

Je salue au passage le nouveau vice-président.

Je sais qu'il est amateur de vélo, donc je compte sur lui pour les pistes cyclables du quotidien, un chantier que nous attendons avec impatience.

Et puis, il y a, pour moi, une priorité très forte, c'est le logement.

On parlera d'un nouveau plan départemental de l'habitat.

Vous avez dit qu'il fallait une nouvelle stratégie ambitieuse.

Je le confirme, il faudra être très ambitieux sur ce domaine-là, car nous avons de nombreux chantiers, vous le savez : Rochefort veut accueillir de nombreux étudiants, le logement pour de nombreux salariés, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, plus proche de leur lieu de travail, très probablement.

C'est un chantier ambitieux à venir, mais je voudrais vraiment tirer la sonnette d'alarme sur ce volet emploi, notamment, qui me paraît très impactant, et, à mon avis, on n'a pas fini d'en entendre parler.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Effectivement, le forum des emplois saisonniers, qui a eu lieu jeudi, il y avait beaucoup plus d'employeurs que de potentielles personnes intéressées par les emplois proposés.

Bon.

On va respecter l'ordre.

J'ai ajouté à la liste des prises de parole Dominique Rabelle, puis Stéphane Villain.

M. Poujade.

Yves.

Yves Poujade, conseiller départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, mesdames et messieurs, chers collègues, c'est au nom du groupe Rassembler et agir que je me permets d'intervenir dans cette première session publique de l'année 2022.

J'ai une pensée toute particulière et très amicale à l'endroit de Michel, auquel j'ai beaucoup pensé quand j'ai participé à la rédaction de cette intervention.

La situation actuelle est particulièrement difficile, dans un contexte international de tension extrême, vous l'avez rappelé, qui remet en cause les fondements mêmes de l'équilibre de paix que plusieurs générations ont essayé de maintenir depuis plus de 80 ans.

Nous n'avions jamais connu le souffle de cette effervescence guerrière et mortifère aux portes de l'Europe.

De plus, depuis deux ans, nous avons subi les effets d'une crise sanitaire inédite et nous avons résisté à ses assauts en nous adaptant, avec plus ou moins d'efficacité parfois, mais avec la volonté affirmée de maintenir et d'assurer le bon fonctionnement des services auprès de ceux qui en ont le plus besoin et que l'on entend peu : les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes en insertion, les familles et les enfants.

Notre système de protection a malgré tout assuré.

En dépit de toutes ces difficultés, l'ensemble des personnels du département a fait face, et nous voulons les remercier pour le travail effectué, leur présence, les initiatives et l'anticipation dont ils font preuve.

Mais aussi pour vous dire, à titre personnel et plus anecdotique, le plaisir que j'ai à travailler avec les membres de la commission sociale, la MDPH, des commissions actives, ouvertes et efficaces dans leurs orientations et dans leurs décisions.

Je voudrais associer à ces remerciements et avoir une pensée particulière pour tous les personnels d'aide et d'accompagnement du quotidien, les cadres de cette institution départementale et leurs personnels, les travailleurs sociaux, les paramédicaux et médicaux, qu'ils exercent à domicile, dans les établissements sociaux et médicaux, dans les établissements sanitaires, et qui assument avec professionnalisme, constance et humanité leur service toute l'année, et particulièrement pendant ces dernières années éprouvantes.

La politique de solidarité et d'égalité territoriale menée par le Département, que nous soutenons, doit malgré tout nous interroger sur la façon d'assurer la permanence de nos actions et rendre plus attractifs les métiers du social, indispensables en ces périodes troublées.

Les revalorisations salariales que le Département a adoptées vont dans le bon sens, mais cela passe aussi par une réflexion sur l'amélioration des conditions de vie au travail, sur la mise en place de mesures d'incitation financière à l'installation des travailleurs sociaux dans les territoires défavorisés et par une politique de recrutement, d'apprentissage aux métiers du social, par le recours à des contrats d'alternance avec obligation de service, une stratégie pour pourvoir les postes vacants dans les délégations territoriales sur les zones rurales éloignées et périphériques, qui en ont bien besoin.

L'envolée actuelle du tarif des carburants a également des effets délétères sur les motivations des personnels qui exercent à domicile, sur les soignants, dans les zones rurales, parcourant 10 à 50 kilomètres pour rejoindre leur lieu de travail, ou davantage quand il s'agit d'assurer des soins en ambulatoire, et qui font simplement leur calcul entre charges nouvelles, remboursements et niveau de salaire.

Il y a là un nouvel enjeu social et une véritable préoccupation.

Vous vous en êtes fait l'écho précédemment.

La sémantique a parfois ses droits et son imaginaire dans le langage courant, et je souhaitais simplement, et d'une façon tout à fait accessoire, insister sur la notion d'action sociale du Département, une réalité qui m'apparaît plus dynamique ou opérationnelle que celle effectuée par le Département sous la dénomination d'aide sociale.

Je voudrais terminer en vous livrant une réflexion personnelle sur la situation actuelle et sur le devenir des EHPAD, mot barbare imaginé par des technocrates pour identifier un lieu de vie et de soin des personnes âgées, et peut-être isoler ou discriminer une partie de la population âgée dans les hospices, les maisons de retraite, les foyers-logements, les résidences pour personnes âgées, les USLD, les MARPA, et je vous passe tous les autres acronymes.

La vieillesse n'est pas une maladie, et il ne faut pas stigmatiser les personnes âgées.

L'actualité lui donne une acuité particulière, avec les scandales des grands groupes financiers qui gèrent des établissements, que je ne souhaite pas commenter tant ils sont outranciers et indécents pour les personnes âgées et leurs familles.

Mais parlons vrai : la maltraitance n'est pas l'apanage des établissements privés.

Elle concerne toutes les structures sociales et médico-sociales, qu'elles soient privées, à but lucratif, associatives ou publiques.

La maltraitance est par nature institutionnelle.

L'organisationnel, la gestion financière, le profit, dans certains cas, ont pris le pas sur la dimension sociale, sur le soin, sur la relation humaine, remettant en cause le fondement de la légitimité de ces établissements et de leur existence.

Elle nous oblige à retrouver ces fondamentaux et à nous orienter vers plus d'humanité, plus de soins, plus d'empathie.

C'est notre responsabilité.

Cela passera nécessairement par une adaptation de ces établissements orientée vers les pathologies du grand âge, notamment la maladie d'Alzheimer et autres maladies dégénératives.

Nous sommes tous concernés et nous avons tous, les uns et les autres, des parents, des proches, des voisins, des amis qui sont touchés par cette maladie.

30 % des personnes de plus de 80 ans qui entrent en établissement sont atteints de la maladie d'Alzheimer, et plus de 60 % des résidents présentent des troubles cognitifs.

Dans cette assemblée, une personne sur quatre sera intimement concernée par cette maladie.

Nous devons encourager, avec les autres partenaires financiers que sont l'État et l'Assurance maladie, le renforcement, la création, le développement de structures adaptées à ce type de pathologies, de petites unités à dimension humaine, porter progressivement le ratio d'encadrement d'un agent pour un résident et financer la formation des personnels pour assurer un accompagnement digne, au risque de compromettre l'essence et le sens même de la qualité de vie de nos concitoyens, et considérer simplement, objectivement, que parmi tant d'autres, la maladie d'Alzheimer n'est pas une maladie du grand âge, et qu'à ce titre, elle doit être entièrement prise en charge par l'Assurance maladie.

Le modèle de financement actuel des EHPAD, porté par trois financeurs, ARS, Départements, résidents, a atteint ses propres limites.

La Cour des comptes s'en est fait l'écho récemment.

Une réforme s'avère indispensable.

Il faudra également s'interroger sur les modalités de financement des établissements pour personnes âgées au cours de ces prochaines années. Les futurs résidents, dont les revenus et retraites vont stagner, voire diminuer, ne pourront pas supporter de tels coûts d'hébergement, et le reste à charge va devenir insoutenable pour les familles, risquant de mettre en grande difficulté les équilibres financiers des EHPAD.

Il nous reste aussi à imaginer et à construire notre propre avenir.

Il est indissociable de l'aménagement de notre environnement, en ville ou à la campagne, en favorisant et en retrouvant les valeurs d'inclusion sociale par la création d'habitats partagés, vecteurs de vie sociale et de développement économique et social.

Nous voulons rester optimistes et confiants dans l'avenir et sur la volonté et les capacités du Département à faire face à ces enjeux de société.

Une société se juge à la façon dont elle traite ses anciens.

Soyons dignes d'eux.

Je vous remercie de votre attention et d'avoir été, peut-être, un peu trop long.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Poujade, vous parlez avec votre cœur et votre expérience.

Nous avons eu l'occasion de nous entretenir et de visiter un EHPAD.

Et nous serons force de proposition, en matière, notamment, de formation des jeunes et d'accompagnement.

Cette question devra être débattue en commission, mais sachez que vos préoccupations sont aussi les miennes en matière de traitement des personnes âgées.

Merci, en tout cas.

Je vais passer la parole à M. Soubeste.

Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.

-Mme la présidente, chers collègues, on a tous des paroles un peu graves, ce matin.

La guerre en Ukraine, bien évidemment, nous y oblige.

Vous en avez parlé.

Je salue, comme vous, la mobilisation des Charentais-Maritimes, en particulier des jeunes.

Dans les collèges, dans les lycées, il y a une formidable mobilisation pour recueillir ce matériel nécessaire à nos amis ukrainiens.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour nos amis syriens.

Pour avoir vécu quelques années là-bas, les bombes russes sur les hôpitaux, les sièges de villes, les populations affamées, ils ont connu.

On ne s'en est peut-être pas assez souvenu dans les politiques que l'on a menées, notamment au niveau national, vis-à-vis de Vladimir Poutine, et on peut le regretter.

Aujourd'hui, la situation est celle-ci, et on a bien conscience que ce n'est qu'un début et que les réfugiés vont continuer à fuir leur pays et à venir, notamment, en France, et qu'il faudra continuer à savoir les accueillir, comme tous les réfugiés, vous l'avez dit, et je salue votre propos, Mme la présidente.

Tous les réfugiés, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, doivent trouver chez nous, en Charente-Maritime, un refuge et l'occasion de penser à une autre vie avant de retourner dans leur pays, comme tous le souhaitent, bien évidemment.

Le deuxième sujet que je voulais évoquer, c'est un sujet grave aussi, dont on n'a pas parlé encore ce matin, mais vous vous doutez bien que je n'allais pas l'oublier, c'est le rapport du GIEC.

Vous avez tous lu les recommandations, au moins pour les élus.

C'est 2,7 degrés à la fin du siècle.

C'est 3,5 milliards de personnes, aujourd'hui, qui sont déjà en fragilité et en danger par rapport au réchauffement climatique, dont certains Charentais-Maritimes.

Donc, là aussi, ça nous oblige.

Et pour nous, c'est ce qu'on essaie de dire depuis de longues années, c'est que les sujets de la guerre, comme les sujets de la fragilité face au réchauffement climatique, c'est des sujets qui se rejoignent.

On est dans une économie qui est droguée aux énergies fossiles, et cette situation doit cesser.

Et donc, on doit prendre nos responsabilités et sortir de cette dépendance, qui est à la fois une dépendance climaticide, mais aussi une dépendance qui, aujourd'hui, provoque des guerres.

Parce que vous êtes tous, je pense, d'accord avec moi, que Vladimir Poutine, s'il n'avait pas des milliards issus de ces énergies fossiles pour financer ses armées, il aurait regardé, bien évidemment, avant d'envahir les pays qui sont autour.

Moi, ce qui m'intéresse, c'est les politiques que l'on peut mener. Et on le voit bien, le Département, mais aussi toutes les collectivités, ont des moyens considérables pour améliorer la résilience de nos territoires.

C'est, bien sûr, des investissements, et je pense qu'on va sortir, vous en avez pris l'engagement, de cette diminution tendancielle, de diminution notamment des investissements dans les collèges.

J'ai vraiment l'assurance que vous allez modifier cette politique-là, menée malheureusement depuis quelques années, et que la hausse tendancielle des investissements, notamment pour la rénovation énergétique dans les collèges, va se confirmer et va s'accroître.

C'est important.

On en a les moyens sur des politiques de mobilité efficaces, et on aura des propositions à faire quand on discutera vraiment du rapport sur l'accessibilité des services publics, vendredi matin, je pense, mais il y a tout un tas de solutions que l'on peut mettre en œuvre.

Et puis, comme M. le préfet est là et comme d'autres collègues ont évoqué les questions de santé, du numérique, regretter, bien sûr, que la résilience du territoire ait été fragilisée, ces dernières années, par le désengagement de l'État.

Le désengagement de l'État, la fragilisation de l'accès aux services publics, c'est le symbole même de la non-résilience d'un territoire. Toute la compétitivité liée au modèle économique développé depuis une trentaine d'années conduit aujourd'hui à cette situation-là.

C'est-à-dire des territoires où on a moins de médecins, des territoires où il faut faire 30 minutes en voiture pour accéder à un service public, à deux euros le litre, quand on a une voiture, ça devient difficile, où c'est compliqué parfois, aussi, de trouver un logement ou de trouver une place en crèche pour ces habitants.

En un mot, ce qu'on peut dénoncer, et ce sur quoi il faut vraiment réfléchir : la métropolisation de nos territoires.

Et la Charente-Maritime, même si elle n'a pas de grandes métropoles, est dans cette logique-là, et chacun de nos territoires qui, aujourd'hui, sont fragiles...

Et le schéma d'accessibilité aux services publics le montre bien, notamment sur le domaine de la santé, Fabrice Barusseau l'évoquait, mais c'est criant : 17 territoires, aujourd'hui, sont en fragilité dans l'accessibilité à la santé.

C'est particulièrement effrayant pour nos habitants, et surtout dans un contexte où le vieillissement de la population, en Charente-Maritime, est particulièrement accéléré.

Donc, aujourd'hui, la grande réflexion qu'on doit avoir, pour terminer, c'est construire cette résilience, avec des investissements qui soient beaucoup plus importants dans les domaines cruciaux que sont la santé, la mobilité et les économies d'énergie, et aussi avoir une réflexion collective sur ce que va être notre politique à l'échelle du département, c'est-à-dire sortir des politiques de compétition entre les territoires, qui existent toujours, et aller vers des politiques de coopération entre les territoires.

Et ça oblige certains EPCI, je le dis parce que je suis aussi représentant d'un territoire rochelais, ça oblige certains EPCI à ne pas voir tout en fonction de leur intérêt, mais à travailler davantage avec les autres EPCI, à l'échelle du département, pour mener, véritablement, cette politique de coopération.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Pour illustrer votre dernier propos, M. Soubeste, sachez que je fais un lien entre la Communauté de communes Aunis Sud et d'autres

intercommunalités, un partage, justement, d'expériences, notamment sur l'environnement et le recyclage des matériaux.

C'est en train de se mettre en place, mais effectivement, il faut pouvoir démultiplier ce genre d'expériences, que les bonnes expériences des uns puissent profiter aux autres.

Merci, M. Soubeste.

Je passe la parole, maintenant, à Marie Nédellec.

Marie Nédellec, conseillère départementale.

-Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues, mardi dernier, vous inaugurez, Mme la présidente, le forum Égalité femmes-hommes aux côtés d'Alexandre Grenot, seul homme conseiller départemental présent.

Permettez-moi de rappeler que ce sujet est l'affaire de tous, hommes et femmes.

Avec l'action six du plan départemental, visant à sensibiliser les élus à l'égalité femmes-hommes, nous avons l'espoir d'une meilleure parité sur le sujet l'année prochaine, espoir doublé par le nouveau duo féminin à la tête de notre Département dès aujourd'hui.

Il n'est pas vain de le rappeler : les femmes représentent 91 % des aides-soignants, 90 % du personnel des EHPAD, 97 % des aides à domicile. Des métiers peu reconnus à leur juste valeur, tant sur le plan financier que social, mais plus que jamais apparus comme essentiels aux yeux du public en cette période de pandémie.

Il y a un mois, le livre "Les Fossoyeurs" mettait en lumière des dysfonctionnements, des maltraitements, avec un focus particulier sur les structures à but lucratif.

Nous en avons sur notre territoire.

Vous nous avez livré, M. Godineau, un premier aperçu lors d'une dernière commission permanente.

Nous avons, sur notre département, des structures privées dont l'intérêt est lucratif, où chaque ration est calculée, chaque tâche, minutée, dans un souci de rentabilité économique.

Nous avons également, sur notre département, des structures publiques gérées par nos CCAS, dont l'intérêt est le service public, le service au public, le service à nos personnes âgées.

Là aussi, le calcul est malheureusement une donnée quotidienne.

Dans un EHPAD public que j'ai pu visiter la semaine dernière, 15 minutes, c'est le temps maximum qui peut être consacré chaque jour à la toilette du résident, ce temps incluant la toilette, le ménage, le lit et la douche hebdomadaire.

Ces mêmes gestes sans cesse réalisés et les efforts de manutention, les levers, les porters, liés à la perte de mobilité des résidents, entraînent une pénibilité physique et psychique prononcée.

Les personnes hébergées en EHPAD sont de plus en plus âgées, de plus en plus malades, de plus en plus dépendantes.

Les temps d'accompagnement auraient dû être allongés.

Faute de personnel, ils diminuent.

Si des embauches sont prévues dans les EHPAD, le manque d'attractivité du travail et la faible rémunération n'attirent pas les candidats.

Il y a des centaines de milliers de professionnels qui font un travail formidable tous les jours, et au contraire, il faut leur rendre hommage pour ce qu'ils font dans des conditions qui méritent d'être améliorées.

Les sous-effectifs considérables au regard des besoins médicaux des résidents engendrent à la fois une dégradation des conditions de travail et une maltraitance institutionnelle.

L'articulation de la qualité de l'accompagnement des usages et de la qualité de vie au travail se pose pour la performance et pour la responsabilité sociale des établissements.

Cette exigence est aussi à la hauteur de l'impact que représentent le grand âge et l'autonomie dans la vie de chacun.

C'est un sujet qui n'épargne évidemment personne et auquel toutes les familles sont un jour confrontées.

Vous y avez été confrontés, nous y serons un jour de nouveau confrontés.

Il faut ouvrir les yeux.

Il est inconcevable de travailler avec l'humain sans avoir la possibilité de le respecter par manque de temps ou d'effectifs.

Nos CCAS ont besoin de personnels formés et en nombre suffisant, de conditions d'exercice dignes pour la dignité de nos aînés.

Il est indispensable, aujourd'hui, de se saisir de cette question et d'assurer un vrai financement de la dépendance.

Les villes ne peuvent être l'amortisseur social à elles toutes seules.

Elles ont besoin de l'État et du Département pour renforcer

l'attractivité des métiers à travers des revalorisations de salaires

décentes, un plan de prévention des risques à l'échelle départementale,

avec des intervenants qualifiés et une prise en charge des formations sur le temps de travail.

Il s'agit de faire des efforts conséquents mais légitimes pour la

reconnaissance de ces femmes et de ces hommes qui travaillent au

quotidien pour la dignité de nos aînés.

Je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Nédellec.

Mme Étourneau souhaite prendre la parole.

Corinne.

Corinne Étourneau, conseillère départementale.

-Merci.

M. le préfet, Mme la présidente, chers collègues, je me permets de vous interpeller et de vous alerter ce matin concernant la situation des aides à domicile.

En effet, nous connaissons tous la précarité de ces salariées : travail à temps non complet, revenus qui avoisinent le SMIC, situations familiales parfois compliquées, femmes seules avec des enfants à charge, véhicules vétustes avec des pannes répétitives.

Cette flambée des prix du carburant, ajoutée aux autres augmentations, met en évidence de façon encore plus marquée ce que nous répétons depuis des mois : la nécessité de revaloriser financièrement ces métiers, qui sont en tension par manque d'attractivité.

Certes, elles ont des indemnités kilométriques, mais celles-ci sont figées depuis des années et ne tiennent pas compte de la hausse du carburant.

Cette réalité touche plus durement les aides à domicile qui ne bénéficient pas de la revalorisation des salaires, c'est-à-dire celles qui travaillent dans les services d'aide à domicile publics.

Ces services publics s'inquiètent pour leurs personnels.

Ils tentent de mettre en place des actions à hauteur de leurs moyens :

prêts ponctuels de véhicules, normalement prévus pour les services de soins infirmiers à domicile, réorganisation des tournées afin de limiter les kilomètres, demande d'aide financière auprès des collectivités locales, etc.

Ces mesures ne suffisent pas.

Les salariées commencent à se demander si elles vont continuer à aller travailler pour pouvoir vivre, car elles ne pourront bientôt plus mettre de carburant dans leur véhicule.

Je rappelle que la politique actuelle pour nos aînés est de favoriser le maintien à domicile.

Ces services accompagnent au quotidien 80 % de personnes âgées bénéficiaires de l'APA et un nombre croissant de personnes en situation de handicap à domicile.

Cet accompagnement, déjà mis à mal par le manque de personnel, ne pourra bientôt plus être assuré faute d'intervenantes.

Qui prendra alors soin de ces personnes en perte d'autonomie ?

M. le préfet, je sais que l'État envisage de transposer la revalorisation issue de l'avenant 43 aux 20 000 aides à domicile des CCAS et CIAS, mais à ce jour, nous n'avons toujours pas de date de mise en œuvre.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

Mme la présidente, il est de notre devoir de veiller à la bonne prise en charge de nos administrés.

Aussi, je me permets de vous solliciter en vous demandant d'étudier la possibilité d'aider nos services d'aide à domicile en leur accordant une aide financière exceptionnelle, pourquoi pas en leur délivrant des bons d'achat de carburant pour leurs salariés.

Cela vaut bien une flamme olympique.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Étourneau, la flamme olympique passera dans nos cœurs, mais pas forcément sur le territoire de la Charente-Maritime, vu les sommes importantes qui sont demandées, mais nous restons terre d'accueil pour les Jeux de 2024.

Mais voilà, la question ne se posera plus.

Mme Nédellec et vous-même, ainsi que M. Poujade, avez soulevé des points cruciaux pour la politique de solidarité de notre Département, que je partage.

Évidemment, toutes ces questions seront débattues en deuxième commission, pour peut-être aboutir sur des solutions lors de notre session prochaine. En tout cas, je pense que...

Nous devons, nous, conseillers départementaux, être hyperréactifs, et là, on voit bien que nos décisions sont conditionnées par l'actualité.

Qu'en sera-t-il demain, après-demain ?

Quid de l'évolution, malheureusement, de cette guerre ?

J'espère qu'elle finira très vite et que la raison l'emportera, mais j'en doute.

En tout cas, notre mission à nous, c'est d'être réactifs face à des difficultés qu'il y a un mois de cela, nous n'aurions même pas imaginées. On a fait un bref calcul, avec Dominique Rabelle, la semaine dernière. Je le rappelle, parce que c'est assez éloquent.

C'était à l'époque où le litre de 98 était à 2 euros.

Il est maintenant à 2,30 euros.

Une personne qui parcourt 50 kilomètres pour aller à son travail et 50 au retour dépensait, la semaine dernière, 14 euros par jour pour aller travailler, donc évidemment, c'est insoutenable.

En tout cas, je vous remercie pour vos interventions, puisqu'elles vont évidemment dans le sens, encore une fois, de la réactivité départementale qui doit opérer.

Je passe maintenant la parole à M. Guillaume Krabal.

Guillaume Krabal, conseiller départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, mes chers collègues, je vais aborder un sujet qui a déjà été longuement abordé ce matin.

Il s'agit effectivement de cette crise en Ukraine.

Le Département s'apprête à voter une aide d'urgence, et vous l'avez dit ce matin, de 100 000 euros, destinée aux réfugiés ukrainiens fuyant les bombes et les missiles russes.

Vous l'avez évoqué, cette somme collectée par le ministère des Affaires étrangères viendra sans doute abonder un fonds destiné à financer les ONG qui agissent sur place, en Ukraine ou dans les premiers pays d'accueil

des réfugiés : Pologne, Slovaquie, Hongrie, Moldavie, notamment en organisant et en administrant les camps de réfugiés.

C'est un premier geste indispensable, et notre collectivité ne pouvait être absente de cette solidarité internationale.

Mme la présidente, merci pour avoir répondu à cette urgence et à ce drame humain avec réactivité.

Je tenais aussi à souligner, et ça a été fait par d'autres ce matin, le grand élan spontané de générosité des habitants de la Charente-Maritime, de ses associations, de ses collectivités.

À travers de nombreuses actions et gestes désintéressés, ils montrent que notre département est une réelle terre d'accueil et sait tendre la main aux peuples en exode, et saura le faire demain pour toutes celles et ceux qui vivent de telles situations.

Je sais aussi que nous pouvons compter sur la mobilisation des services du Département, des services de l'État, M. le préfet, pour répondre avec bienveillance et professionnalisme à cet afflux, et le guide que vous nous avez distribué ce matin le montre.

Mme la présidente, cette crise, je suis moins optimiste que vous, elle va durer, hélas.

Les réfugiés qui ont commencé à arriver continueront à affluer de plus en plus nombreux.

Il faudra les aider au quotidien, les loger et les accompagner.

Et donc au-delà de cette aide financière d'urgence que nous nous apprêtons à voter, je vous propose que notre Département puisse aussi se mobiliser et accompagner financièrement, dès demain, les initiatives locales, les mairies, les CCAS, les associations, les centres sociaux, qui œuvrent par exemple à l'aménagement de logements dédiés à l'accueil de réfugiés.

Et on sait à quel point la problématique du logement, que ce soit pour les réfugiés ou pour l'ensemble de la population, est une question primordiale.

Cela répondrait à un réel besoin, encouragerait les initiatives et permettrait de mutualiser les moyens d'entraide de nos territoires au service des familles ukrainiennes et de tous les autres peuples forcés à l'exil en raison de l'attitude de dirigeants autoritaires et avec une politique de domination et de répression.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

C'est une première aide de 100 000 euros.

J'appelle de mes vœux les responsables politiques à trouver une solution rapide.

Je vais passer la parole, maintenant, à Christophe Bertaud.

Christophe Bertaud, conseiller départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, mon intervention va être courte et un peu futile, finalement, après tous les éléments importants que nous avons évoqués depuis ce matin.

Juste une petite question par rapport à la modification, que nous allons voter, de l'organigramme, et notamment les nouvelles fonctions que va occuper Gérard Pons, et je sais que pour faire honneur à son maillot à pois, au lieu de ne grimper que le pont du Martrou, demain, il sera obligé d'aller aussi sur le territoire rochelais et rétais grimper le pont de Ré.

Justement, je me fais l'écho et un peu le porte-parole de M. Audurier, président de l'association Utilisateurs 17, et le 13 décembre 2021, Mme Desprez avait annoncé la création du groupe de travail avec les élus rétais et les élus départementaux pour étudier ensemble l'ensemble des tarifs des catégories du pont de Ré, donc je solliciterais Gérard de

pouvoir, s'il le veut bien, mettre en place assez rapidement ce groupe de travail pour qu'on puisse travailler collégalement sur cette question-là.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Patrice, tu veux répondre ?

Patrice Raffarin, conseiller départemental.

-Pardon ?

Voilà.

Chers collègues, c'est bien noté, et la constitution du groupe de travail est en cours.

On attend d'avoir la réponse des maires de façon à pouvoir avoir des délégués dans chaque commune, et puis on va se mettre au travail, avec Gérard, et particulièrement sur les problématiques de saisonnalité des tarifs du pont.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Mme Desveaux.

Ah, M. Bertaud.

Un complément ?

Christophe Bertaud, conseiller départemental.

-Juste de ne pas oublier, Gérard et Patrice, l'autre côté du pont, le côté rochelais et d'autres...

Voilà, merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Bien.

Mme Desveaux.

Brigitte Desveaux, conseillère départementale.

-Oui, Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues, je voudrais profiter de la présence de M. le préfet, représentant de l'État qui porte aujourd'hui la politique de transition énergétique, et particulièrement, a des décisions importantes et très attendues sur les questions de l'éolien.

J'ai compris que vous souhaitiez que ce débat ait lieu aussi vendredi, mais je vous propose, si vous le permettez, Mme la présidente, quelques propos liminaires sur ce sujet-là.

Vous avez bien voulu transmettre à notre groupe une motion émanant de votre majorité concernant le projet de parc éolien offshore, au large d'Oléron.

Je rappellerai que le débat public est clos depuis le 28 février.

Mais les personnes morales ont la possibilité de contribuer au débat, donc l'avis du Département peut être encore transmis à la CNDP.

En réponse à la motion qui nous a été transmise, nous avons évidemment étudié toutes les possibilités d'amendement et d'accord possible, de consensus au sein de notre assemblée, mais compte tenu des arguments qui sont donnés dans cette motion, nous avons souhaité vous transmettre une autre motion, qui, je l'espère, sera distribuée à nos collègues, pour expliquer notre soutien au principe d'un parc éolien offshore en Charente-Maritime.

Ce sujet, pour nous, aurait mérité plus qu'un vague échange autour d'un vague texte peu éclairant, suivi d'un non-vote, mais nous ne sommes pas maîtres de l'ordre du jour et des modalités de débat.

Pourtant, cette assemblée est récemment renouvelée.

Elle assume, sans l'avoir approuvée, une délibération réclamant un moratoire pour l'éolien qui a conduit quasiment à la totalité d'avis défavorables systématiques sur des projets, y compris pour des projets qui étaient soutenus par les collectivités qui les accueilleraient et qui sont concernées.

Votre motion réitère ce positionnement, car elle ne porte pas seulement sur le projet éolien au large d'Oléron, mais aussi l'éolien terrestre de manière générale, en rappelant son opposition au développement de l'éolien terrestre sur le département.

Pourtant, aujourd'hui, la transition énergétique est reconnue comme un sujet majeur pour le climat.

Nos traités internationaux le montrent, et les accords que nous sommes tenus d'engager, à l'échelle internationale, nationale et locale.

Et aussi pour notre autonomie économique et politique.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie et le sursaut européen qui s'en est suivi nous le prouvent encore plus aujourd'hui.

Juste un simple constat.

Tout ce que vous défendez dans votre motion, biodiversité, paysages, patrimoine culturel, cordon littoral, pêche artisanale, tourisme durable, nous le chérissons autant que vous.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Alors vous allez voter notre motion ?

Brigitte Desveaux, conseillère départementale.

-Mais si nous ne faisons rien, si nous n'agissons pas pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, notre empreinte carbone, tout ce que nous chérissons autant que vous disparaîtra.

Il disparaîtra sous les eaux, sous les tornades, sous le réchauffement, parce que les poissons et la biodiversité ne vivront pas avec un climat qui pourrait monter jusqu'à trois degrés ou quatre degrés, la pollution atmosphérique.

Et pour nous, il y a donc urgence à agir.

Or, nous sommes très en retard sur les énergies renouvelables et l'éolien offshore.

Les pays d'Europe du Nord ont agi bien avant nous.

Est-ce que vous pensez qu'ils aiment moins que nous leurs paysages, leur biodiversité et leurs pêcheurs ?

Je pense qu'il faudrait s'inspirer de leurs expériences et voir comment on peut faire de l'éolien offshore en respectant un certain nombre de précautions environnementales.

Bien sûr, les engagements de lutte contre le changement climatique ne sont pas territorialisés.

Nous sommes libres de dire si nous prenons part à l'engagement collectif de réduction des gaz à effet de serre, ou de dire : "Nous participons à l'engagement collectif et nous prenons notre part."

Et c'est ce que nous choisissons.

Nous choisissons d'être solidaires de l'ambition collective de lutte contre le climat.

Et il est clair que notre territoire est propice à l'éolien.

Les vents sont trop violents et irréguliers, et les fonds trop profonds au sud de la Charente-Maritime.

Ne faisons pas de mauvais procès à nos voisins de l'ex-Aquitaine qui ne feraient pas de l'éolien offshore.

Leur territoire n'est pas adapté.

Ils feront leur part dans les engagements pour la lutte contre le changement climatique avec la biomasse et le photovoltaïque.

Ils le font déjà.

Et si on pouvait éviter l'opposition nucléaire-éolien ?

Le nucléaire a besoin de l'éolien pour éviter de réouvrir des centrales à charbon en période de panne ou de maintenance, comme c'est le cas aujourd'hui, avec 10 réacteurs fermés.

Donc, évitons les débats dogmatiques, idéologiques.

L'éolien est indispensable, aujourd'hui, pour atteindre nos ambitions de production d'énergie renouvelable et de réduction des gaz à effet de

serre dans les délais courts qui nous sont présentés aujourd'hui par le GIEC.

Concernant les études menées jusqu'alors, et là, je voudrais avoir l'écoute de M. le préfet, nous trouvons que vos critiques sont injustes. La Commission de débat public, avec, à ses côtés, RTE et l'État, a organisé, depuis des mois, des débats, poussé des expertises de grande qualité.

Cinq scénarios ont été étudiés.

Il n'est pas vrai que des analyses socio-environnementales aient manqué. La zone d'étude a été doublée jusqu'à 743 kilomètres carrés.

Elle a permis l'étude de scénarios qui positionnaient le parc éolien hors zones Natura 2000, hors parcs marins, hors zones de pêche locale.

Deux zones ont été proposées pour les sites d'atterrissage.

Pour mes collègues, je préciserai qu'il s'agit de l'arrivée des câbles, avec une proposition de mutualisation pour éviter le doublement des infrastructures si nous étions amenés à un parc plus important, la jonction avec les lignes à très haute tension et les postes de conversion.

Bref, c'est un mauvais procès qui a été fait au travail effectué par l'État.

Par ailleurs, lorsque le lauréat sera retenu, et nous espérons que ce projet aura une suite, d'autres études et d'autres enquêtes publiques suivront pour affiner le projet.

Il a même été évoqué, par la Commission de débat public, certaines options en comptant sur l'évolution technologique de l'éolien flottant. C'est pourquoi nous proposons d'agir pour le climat, et donc de soutenir le principe d'un parc éolien en Charente-Maritime, au large d'Oléron, tel qu'exprimé dans le texte qui vous a été remis il y a quelques jours, et qui prendra en compte, au mieux, les préoccupations environnementales, la préservation de la biodiversité et les activités de pêche et de tourisme durable.

Nous demandons donc à ce que nos textes respectifs soient transmis et portés à la connaissance de la CNDP.

Je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Chère Mme Desveaux, vous chérissez la biodiversité, comme moi.

Je chéris aussi la démocratie et la liberté d'expression.

C'est la raison pour laquelle vous avez tous, sur table, votre projet de motion.

Il a été remis, vous l'avez.

Chacun ayant absolument connaissance des projets de motion, c'est la liberté d'expression et de choix qui s'applique, et je vous invite évidemment, vendredi, à vous exprimer sur la question.

Merci.

Mme Françoise de Roffignac.

Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral.

-Mme la présidente, M. le préfet, tout d'abord, pour faire suite à ce que vient de dire Mme Desveaux, je suggère, en tant que présidente de la troisième commission, que nous puissions avoir la carte de l'implantation des éoliennes, à la fois en Charente-Maritime et en Nouvelle-Aquitaine, pour que chacun puisse avoir en visu le déploiement actuel.

C'est une suggestion.

Je souhaiterais faire une intervention concernant la pêche, interpellée par le Comité des pêches de Charente-Maritime et des pêcheurs de l'estuaire de la Gironde face à différentes attaques dont ils sont victimes et qui pourraient pousser la pêche au chalut à ne plus exister dans les jours à venir, portant une atteinte fatale à certains de nos

pêcheurs, et en particulier des pêcheurs de nos petits ports de l'estuaire de la Gironde.

Je souhaite ici vous interpeller, M. le préfet, suite à la visioconférence que vos services ont eue avec la direction de l'Atlantique, et puis aussi le COREPEM des Pays de la Loire et les organisations de producteurs sur une difficulté rencontrée pour les conditions d'exercice du chalutage dans le pertuis Breton, le pertuis d'Antioche et le coureau d'Oléron.

En effet, l'association de défense des milieux aquatiques, la DMA, demande l'abrogation de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1983.

Le tribunal administratif de Poitiers a été saisi de l'affaire.

Il a finalement transmis le dossier au Conseil d'État par ordonnance du 2 décembre 2021, mais l'autorisation du chalutage dans les pertuis charentais est en point d'interrogation.

Le recours repose sur une série d'imprécisions pour lesquelles les pêcheurs proposent toute une expertise et un travail avec vos services de manière à pouvoir apporter les éléments nécessaires.

Mais leur inquiétude est très grande, car les enjeux sont majeurs.

Une décision en faveur de la DMA empêcherait une trentaine d'entreprises de pêche de travailler sur une partie de l'année.

Il faut savoir que ce sont exclusivement des embarcations de moins de 12 mètres qui pratiquent une pêche artisanale, qui n'a donc aucun moyen de se replier sur une autre pêcherie ou de transposer son activité de chalutage en dehors des pertuis.

Évidemment, il y a tout l'impact sur les pêcheurs, mais il y a aussi l'impact sur les criées.

Nous avons trois criées en Charente-Maritime.

Nous connaissons l'importance de ces criées.

La criée de La Rochelle, la nouvelle criée d'Oléron, de La Cotinière, merci, et puis aussi la criée de Royan.

Le Département a fait des investissements.

Le Département s'apprête à faire d'autres investissements.

Je pense en particulier à la criée de Royan.

Et les différentes actions qui sont en ce moment menées, avec en plus la baisse sur le quota de la sole, l'augmentation du tarif des fluides impactent directement les pêcheurs.

La problématique qui est soulevée ici, c'est vraiment une problématique sur cette pêche professionnelle qui est mise à mal par des associations de défense de l'environnement qui souhaitent, à un moment ou à un autre, intervenir sur une production...

Là, je vais donner un avis personnel.

Que ça soit sur le monde agricole ou sur le monde de la pêche, on se retrouve dans des problématiques similaires, c'est-à-dire qu'on a l'impression qu'en France, on n'a plus le droit de produire.

On voit bien qu'avec la guerre en Ukraine, les problématiques sont en train de se montrer sous un autre jour, c'est-à-dire qu'on se pose des questions sur notre autosuffisance alimentaire.

Je pense que là, il faut aussi qu'on soit très vigilants, parce que si on interdit la pêche au chalut, on va s'interdire...

Effectivement, même s'il y a un suivi à avoir, et je pense que Jean Prou sera tout à fait d'accord avec moi sur le sujet, il faut faire attention à ne pas faire de la surpêche et à ne pas mettre à mal toute la biodiversité que nous avons, mais en même temps, il faut réfléchir à comment continuer à avoir des productions.

Il y a des modes de production, en France, qui sont assez emblématiques.

Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même panier, ça serait vraiment dommageable pour tous nos producteurs.

Mon attention est vraiment sur ces entreprises de pêche charentaise et de pêche girondine, qui sont vraiment des entreprises qui ont, en plus, sur l'estuaire de la Gironde, en 1992, créé une association qui est une association pour la protection de l'esturgeon, puisque c'est le deuxième sujet qui affleure avec les attaques de cette association de défense des milieux aquatiques.

Ils souhaitent mettre un terme à la pêche commerciale au moyen des filets parce qu'ils estiment que les pêches accidentelles d'esturgeons sont contre-productives.

Les pêcheurs sont donc très inquiets de cette décision qui menace l'ensemble de la pêche française sous toutes ses formes, sous toutes ses espèces, parce que maintenant, l'esturgeon est présent sur toutes les côtes françaises grâce au plan de gestion qui a été accompli par les professionnels.

Donc, soyons vigilants.

M. le préfet, je sais que vos services travaillent avec la DIRM sur le sujet.

Nous serons, au niveau du Département, avec toutes les implications que j'ai citées et toutes les personnes qui travaillent autour de la pêche, très vigilants sur les décisions qui seront prises.

Je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-D'autant, Mme de Roffignac, que les pêches accidentelles d'esturgeons participent à l'élaboration de données scientifiques justement sur la présence des esturgeons chez nous.

Et ils sont remis vivants à l'eau.

Mais grâce aux données qui remontent des pêcheurs, ça permet d'élaborer une stratégie d'étude scientifique.

Juste, pour la technique, on me signale une instabilité sur les écrans en visio, donc si vous pouviez y remédier...

Merci.

Je crois que Christophe Sueur voulait prendre la parole pour illustrer les propos de Mme de Roffignac.

Christophe Sueur, conseiller départemental.

-Oui, merci.

Mes chers collègues, Mme la présidente, M. le préfet, juste un tout petit mot.

Tout à l'heure, nous avons évoqué, dans cette assemblée, les difficultés que tous avaient par rapport à l'évolution de nos matières premières, et en particulier le prix du gazole.

Bien sûr, pour la pêche et pour la pêche professionnelle, ils sont directement impactés.

Et tellement impactés que vendredi dernier, à La Cotinière, il y a eu une réunion de crise.

Il y en a encore une ce soir avec les patrons pêcheurs, les équipages, puisque derrière, pour un bateau qui achète son gazole en détaxé, l'envolée du prix, qui est multiplié par trois ou quatre par rapport au hors taxes, amène aujourd'hui beaucoup de bateaux à ne plus du tout travailler.

Bien sûr, ça a un impact direct sur les marins et les familles concernés. Ça a un impact, bien sûr, pour l'amortissement et l'équilibre de ces entreprises artisanales, et puis, indirectement, ça a un impact aussi sur toute l'économie qui est liée à la pêche professionnelle et à la pêche maritime, qui est la force de notre département.

Aujourd'hui, ça impacte toutes les criées, et à ce jour, c'est pratiquement, pour La Cotinière, un tiers des bateaux qui sont à l'arrêt.

Et d'ici la fin de la semaine, si, au niveau des aides éventuelles qu'ils pourraient avoir ou des solutions qui leur seraient proposées, c'est carrément un arrêt complet.

Et pour La Cotinière, c'est 700 emplois qui sont concernés, par exemple, par l'arrêt de la pêche.

Donc ils attendent beaucoup.

Ils prennent conscience, peut-être par rapport aux événements, qu'ils n'ont pas besoin, aujourd'hui, d'exprimer trop de colère ou d'inquiétude, mais ce sont des entreprises qui sont en danger et qui risquent de péricliter complètement.

À ceci s'ajoutent, bien sûr, les quotas de sole, les difficultés que Françoise de Roffignac vient de soulever, les arrêts techniques qui sont aujourd'hui imposés.

Ça commence à faire beaucoup.

Ça fait trois mois que ça dure, et ce mois qui arrive risque d'être le mois de trop.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Je passe la parole, maintenant, à M...

C'est juste pour...

Alors un complément rapide, s'il vous plaît.

Christophe Bertaud, conseiller départemental.

-Merci.

Juste un complément par rapport à ce que vient de dire Christophe.

Effectivement, le prix du carburant, ça impacte tous les pêcheurs, et si, au 4 mars, le prix du carburant détaxé pour les pêcheurs allait à peu près, en France, de 73 centimes le litre jusqu'à 1,05 euro...

Et chez nous, on est à peu près à 88 centimes à La Rochelle, et à La Cotinière, on doit être un petit peu moins cher.

Ça, c'était au 4 mars, et les chiffres d'aujourd'hui...

On est passé à entre 1,10 euro et 1,20-1,25 euro le prix au litre détaxé pour les pêcheurs.

Et même l'annonce gouvernementale ne suffira pas, à partir du 1er avril, à permettre une activité économique, à reprendre.

Conjugués à cela, les arrêts biologiques, qui se multiplient par rapport à la baisse des quotas de sole font que nous avons une filière qui risque d'être, demain, très impactée et en difficulté.

Et au-delà de la filière des pêcheurs, il y a toute la filière du mareyage.

Et le mareyage, derrière, indirectement...

Pour Chef de Baie, le mareyage, c'est à peu près 150 millions de chiffre d'affaires sur la place haliportuaire de La Rochelle.

Donc il y a un impact économique important pour toute cette économie maritime.

Donc ce n'est pas neutre.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Et l'impact sur les salaires...

Eh oui.

Merci.

Je passe la parole maintenant à Christophe Cabri pour un tout autre sujet.

Christophe Cabri, vice-président en charge de l'international.

-M. le préfet, Mme la présidente, chers collègues, mon intervention traitera du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie.

Je ne vais pas répéter ce que j'avais déjà dit plusieurs fois.

Je voudrais vous remercier sincèrement, M. le préfet, de nous avoir reçus, la semaine dernière, à la préfecture, en présence du président du SDIS, de la présidente du Département, de plusieurs parlementaires, pour avancer, et je crois que ça va être le cas dans les mois qui viennent, sur ce sujet qui nous est très cher... très cher en Haute Saintonge, puisque vous savez que l'installation d'environ 2 000 bâches nous coûterait aux alentours de 30 millions d'euros.

J'ai bien noté, dans l'intervention du colonel Marcaillou, que je remercie également, sur ces avancées en collaboration avec le colonel Jouanne, que ce qui semblait impossible il y a quelques mois semblerait plus accessible aujourd'hui.

Des propositions ont été faites, puisque, il faut le savoir, nous étions sur une défense qui pouvait aller jusqu'à 400 mètres.

Il semblerait possible qu'on aille jusqu'à 800.

Je crois que le sujet, aujourd'hui, c'est de dire qu'en Haute Saintonge, les 129 communes ont un schéma...

Les schémas communaux sont faits, c'est-à-dire qu'on sait parfaitement de quoi on parle.

Ces 800 mètres, qui sont une avancée, ne nous semblent pas encore la bonne solution.

Pourquoi ?

Parce que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ces schémas communaux étant faits, nous savons très exactement jusqu'où nous devons aller.

Bon, je le répète encore une fois, mais aujourd'hui, dans nos casernes, on a des camions dévidoirs qui vont jusqu'à 2 000 mètres.

Je ne dis pas que c'est jusqu'à 2 000 qu'il faut aller, mais en tout cas, il faut que nous continuions à travailler.

J'ai bien noté également que nous allons revoir très rapidement ce règlement départemental, que l'idée générale est qu'avant la fin de l'année 2022, on puisse avoir un nouveau règlement départemental, donc je voudrais vous remercier.

Et maintenant, il n'y a plus qu'à.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Cabri.

La parole est à Mme Rabelle, puis M. Villain.

Et ensuite, nous aurons le plaisir d'entendre M. le préfet.

Ah, M. Doublet souhaite prendre la parole, juste avant Dominique.

Michel Doublet, vice-président en charge des infrastructures et des aides aux collectivités.

-Maintenant ?

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Égalité femmes-hommes.

Étant donné qu'on est un peu présentes, Dominique, on va aussi laisser la parole aux hommes.

Michel Doublet, vice-président en charge des infrastructures et des aides aux collectivités.

-Mme la présidente, M. le préfet, mes chers collègues, je me réjouis de la décision que vient de prendre le Conseil départemental concernant l'Ukraine.

Et simplement une information paroissiale pour vous dire que l'association des maires de Charente-Maritime a également voté une somme, provisoirement de 5 000 euros, pour aider une association, qui, aujourd'hui, est basée à Saint-Genis-de-Saintonge, et dont Jacky Quesson est le président.

Nous avons cofinancé un car pour partir en Pologne avec des vivres, des vêtements et de la nourriture.

Et ce car, au retour, pourra ramener des réfugiés en Charente-Maritime.

Simplement, je voulais le préciser.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. le président.

Mme Rabelle.

Dominique Rabelle, vice-présidente en charge de l'habitat, l'insertion et l'action sociale.

-Si vous le voulez bien, je laisse la parole au deuxième homme, qui m'a demandé.

Stéphane Villain, vice-président en charge du sport, du tourisme, de la communication et de l'évènementiel.

-Enfin on arrive à avoir la parole !

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Villain.

Stéphane Villain, vice-président en charge du sport, du tourisme, de la communication et de l'évènementiel.

-Merci, Dominique.

Deux réponses rapides.

Concernant, tout d'abord, celle de Lionel...

Lionel me disait, tout à l'heure, qu'il y avait des soucis de recrutement des saisonniers.

C'est vrai que, on le sait bien, le département de la Charente-Maritime est un des départements les plus touristiques de France.

C'est 1,8 milliard de rentrées économiques par an, c'est 20 000 emplois, 5 900 emplois directs et le reste en emplois induits.

Et c'est vrai que si demain, on a des difficultés pour recruter du monde, ça va être un vrai problème.

Si le tourisme est malade, la Charente-Maritime sera malade.

Donc il va falloir qu'avec nos amis des fédérations des campings, de l'hôtellerie, des gîtes, des maisons d'hôtes, on ait une véritable réflexion pour faire en sorte d'enrayer ce phénomène.

Donc je vais proposer, si vous êtes d'accord, Mme la présidente, une espèce de colloque.

On pourrait travailler avec les EPCI aussi, bien sûr, avec tous les territoires, pour voir comment on peut, collectivement, avoir une réflexion sur ce sujet, parce que je crois que c'est fondamental, et tu as bien fait d'en parler.

On était encore, il n'y a pas très longtemps, avec Lionel, à une base nautique, notamment du côté de Rochefort, où tous les comités départementaux de la voile étaient réunis...

Enfin, tous les clubs de la Charente-Maritime étaient réunis.

Et on s'aperçoit que même dans le recrutement de ces jeunes moniteurs, il y a un souci.

Donc vraiment, aujourd'hui, il faut se demander ce que font nos jeunes et comment on peut les recruter, et comment on peut leur redonner envie de revenir vers le monde du tourisme et sportif.

Et deuxième point...

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Stéphane Villain, juste, sur ce sujet, peut-être qu'on peut travailler avec Pôle emploi sur la question.

Stéphane Villain, vice-président en charge du sport, du tourisme, de la communication et de l'évènementiel.

-Oui, bien sûr.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Bien évidemment.

Et puis, peut-être... dupliquer l'itinéraire que nous avons fait pour les villes connectées, et se dire qu'on pourrait peut-être avoir une mission itinérante sur la Charente-Maritime, pour justement apporter, au

plus près des solidarités et des demandeurs d'emploi, les offres qui sont proposées.

Stéphane Villain, vice-président en charge du sport, du tourisme, de la communication et de l'évènementiel.

-Il faut qu'on fasse des propositions, mais ça va dans ce sens-là.

Effectivement, vous avez bien fait de le dire, avec aussi M. le préfet, Pôle emploi, etc.

Et puis, deuxième sujet.

Le colonel Didier Marcaillou, qui est pilier, qui nous vient de Tarbes, et qui va apprendre ce qu'est le Stade rochelais, a fait un gros travail sur la défense de l'incendie.

On sait bien qu'aujourd'hui, c'était compliqué pour des territoires comme la Haute Saintonge, comme le Vals de Saintonge ou l'île d'Oléron.

Et déjà, il y a une avancée fondamentale qui a été faite, puisqu'on passe de 400 à 800 mètres, tu l'as dit.

Et on doit être, là encore, dans une intelligence collective, essayer de faire en sorte de pouvoir travailler sur ce sujet.

Mais on voit bien qu'aujourd'hui, il y a des véritables volontés, donc je suis très content, en tant que président du SDIS, de voir qu'on peut travailler avec les différents territoires.

Il y avait, présents, les parlementaires, tu l'as dit : le sénateur Mickaël Vallet, et puis le député Didier Quentin, et l'autre sénateur, Daniel Laurent.

Et eux-mêmes de dire qu'il y a des réflexions qui sont menées aujourd'hui, au niveau national, sur ce sujet, parce qu'il y a de nombreux territoires qui sont dans les mêmes conditions que nous.

Donc, je pense que collectivement, on va trouver des solutions.

Et merci, M. le préfet, d'avoir organisé cette réunion.

C'est grâce à vous qu'on peut commencer à entrevoir des solutions.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Dominique Rabelle, puis M. le préfet.

Dominique Rabelle, vice-présidente en charge de l'habitat, l'insertion et l'action sociale.

-M. le préfet, Mme la présidente, mes chers collègues...

Enfin, j'ai la parole.

Tu as un petit peu parlé de l'emploi saisonnier, que je voulais aborder.

Lionel Pacaud a effectivement parlé de deux sujets qui font partie de mes délégations, le logement et l'emploi saisonnier.

Sur l'emploi saisonnier, cette année, je partage absolument ce qu'a ressenti Lionel et ce qu'a ressenti Stéphane sur le manque d'affluence ou de présence à ces forums d'emploi saisonnier.

Effectivement, depuis cette crise Covid, on voit qu'il y a de moins en moins de personnes qui viennent dans ces forums, que ce soit le forum d'emploi ostréicole que nous avons organisé en novembre, que ce soit le forum d'emploi viticole que nous avons organisé à la suite, nous avons eu très peu de personnes qui sont venues.

Là, les forums d'emplois saisonniers que nous organisons habituellement, celui de La Rochelle, qui est un des plus grands...

Là, je vais quand même être un petit peu moins pessimiste puisque celui qui a été organisé il y a une semaine sur le Forum des Pertuis à La Rochelle a quand même vu 700 personnes qui sont venues, qui ont fréquenté ce forum pour obtenir des emplois saisonniers.

Mais effectivement, ce sont souvent les étudiants.

C'est plus sur les emplois saisonniers...

Il y a deux sortes d'emplois saisonniers qu'il faut distinguer, l'emploi saisonnier pour les étudiants pour les deux mois de vacances, où ils viennent, et là, il y a des jeunes qui viennent.

Et puis, il y a l'emploi saisonnier qui dure 6 mois ou 8 mois, et là, il y a un très, très gros problème qui fait suite à la crise. Les demandeurs d'emplois ont trouvé d'autres formes d'emplois que l'emploi dans la restauration.

Et c'est vrai qu'il faut réenchanter aussi les métiers de la restauration, les métiers de l'hôtellerie.

Il y a le problème, derrière, du logement.

Chaque fois qu'une entreprise se mobilise pour faire en sorte de loger ses saisonniers, elle arrive à trouver des saisonniers.

Il y a aussi le problème des salaires, donc maintenant, il y a une offre et une demande qui ont fait jouer le plus offrant.

C'est celui qui traite le mieux ses salariés qui n'a pas de problèmes.

Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas se mobiliser, au contraire.

Ce que nous avons déjà mis en place avec la Maison des emplois saisonniers, qui existe depuis de nombreuses années, donc c'est un sujet dont on s'occupe depuis longtemps sur la Charente-Maritime, mais ça évolue, nous avons mis en place le cumul RSA-activité pour justement permettre à des personnes qui sont au RSA de ne pas être pénalisées si elles reprennent une activité saisonnière.

Et ça marche.

Bien sûr, ce n'est pas 6 000 personnes qui viennent, mais ça marche.

Et de plus en plus, vraiment, faites une publicité sur cette mesure si vous connaissez des employeurs.

Cumul RSA-activité, ça marche, et ça ne pénalise pas les personnes qui veulent reprendre...

Alors, c'est dans la limite de 300 heures, mais déjà, ça permet à chacun de se remettre au travail.

Ensuite, nous avons créé notre plateforme Emploi17.fr, qui est une plateforme faite justement pour employer des gens de Charente-Maritime parce que quelquefois, ce n'est pas la peine d'aller chercher des personnes à 800 kilomètres.

Nous avons des personnes en Charente-Maritime qui veulent travailler et qui ont besoin de travailler.

Sur cette plateforme, il y a une géolocalisation des offres et des demandes.

Donc, la personne qui demande un emploi sait exactement où se trouve l'offre, et ça permet aussi de réduire la mobilité, et en même temps, derrière, de réduire le besoin en logement.

Ça, ce sont deux mesures qui sont effectivement importantes.

Et puis, notre travail aussi...

Nous avons 16 000 personnes qui sont au RSA sur la Charente-Maritime, et nous avons un gros travail en partenariat avec l'État et Pôle emploi pour avoir une démarche d'accompagnement global de toutes les personnes qui sont relativement proches de l'emploi et en particulier les jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

Donc, cette démarche Pôle emploi, Département, État est importante puisqu'on prend en charge immédiatement les personnes qui sont relativement proches de l'emploi, et là aussi, ça marche.

Donc, on essaie vraiment de mettre en place...

On met en place des aides à la mobilité également puisqu'on a un service de location de voitures à 3 euros la journée, donc voilà.

Je crois que rien n'est fermé, il faut, tous les jours, trouver des solutions et trouver des améliorations pour qu'on puisse effectivement couvrir nos besoins en emplois saisonniers sur notre saison.

Et puis, le dernier point, j'ai été interpellée aussi sur le logement.

J'ai un peu répondu sur le logement des emplois saisonniers.

On va avoir un nouveau plan départemental de l'habitat en collaboration, M. le préfet, avec l'État puisque c'est l'étude qui va être mandatée bientôt et financée à égalité par l'État et par le Département. Ce plan départemental va nous permettre de faire d'abord un bilan du précédent schéma, de voir exactement ce qui a marché, ce qui n'a pas marché, et puis de faire des propositions qui n'avaient jamais été faites effectivement sur le logement des jeunes puisqu'on a un gros souci sur le logement des jeunes, et des propositions en particulier sur le logement des saisonniers aussi, qu'on peut considérer comme un logement dit social, donc avoir des aides pour construire.

Mais bien sûr nous ne construirons pas seuls, les employeurs doivent aussi se mobiliser pour avoir des logements pour leurs saisonniers. Et le dernier, ça sera aussi, vous l'avez souligné, sur l'importance des personnes âgées sur notre territoire.

Donc, le troisième volet, ce sera sur l'habitat inclusif.

Voilà, Mme la présidente, M. le préfet, ce que je voulais vous dire.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Rabelle.

Vos réponses sont apportées aussi à toute l'assemblée départementale qui se pose beaucoup de questions, notamment sur le logement des saisonniers.

M. le préfet, beaucoup de choses ont été dites, beaucoup d'interrogations, des sujets d'actualité, des sujets de fond.

Donc, je vous laisse la parole avec un grand plaisir.

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime.

-Merci beaucoup, Mme la présidente, mesdames, messieurs, les conseillers départementaux, mesdames, messieurs.

Nous avons tous conscience de la gravité des heures que nous vivons et je voudrais, à mon tour, saluer l'élan de solidarité et de générosité de nos concitoyens face à l'épreuve que vit l'Ukraine actuellement.

Je ne reviendrai pas sur les initiatives nombreuses et tout à fait exemplaires qu'ont prises de nombreux particuliers, des collectivités locales, des associations, et notamment le Département que je remercie du fond du cœur.

Dès le début de la guerre, j'ai mis en place une cellule dédiée à l'accueil des déplacés d'Ukraine qui rassemble l'ensemble des services de l'État concernés, le Département, qui a bien voulu s'y joindre, et qui s'emploie à coordonner, à structurer l'accueil, l'accompagnement aussi de ces populations.

J'ai réuni les principales collectivités de notre Département en présence des parlementaires le 4 mars pour faire un premier point de situation, et depuis, nous sommes en relation quasi quotidienne avec les élus du Département.

Nous avons diffusé aux communes un premier guide d'accueil qui sera régulièrement actualisé.

Nous avons mis à la disposition des collectivités, des associations et des particuliers, des adresses mail dédiées pour être en mesure de rassembler, de recueillir toutes leurs propositions et nous permettre collectivement de faire face à cette exigence d'accueillir dans les meilleures conditions possibles ces malheureux.

À ce jour, c'est à peu près 150 personnes qui sont arrivées d'Ukraine en Charente-Maritime, à égalité, la moitié des femmes, la moitié d'enfants et très peu d'hommes.

L'urgence, l'enjeu majeur, me semble-t-il, c'est de pouvoir leur proposer dans la durée, parce que personne ne sait quand finira cette guerre, un hébergement décent, qui leur permette de vivre normalement sur notre beau territoire, c'est-à-dire de pouvoir scolariser leurs enfants, de bénéficier de toute l'aide que nous leur devons, pour les adultes, de pouvoir travailler.

À ce propos, je voudrais rappeler que les États de l'Union européenne ont décidé la semaine dernière d'activer pour la première fois depuis que le dispositif existe ce que l'on appelle la protection temporaire.

Alors, c'est un régime qui permet à des populations déplacées, comme les Ukrainiens, d'avoir un statut quasiment de réfugiés, mais de l'avoir immédiatement, c'est-à-dire sans instruction d'une demande par l'Ofpra, comme c'est la règle.

Concrètement, les déplacés d'Ukraine qui arrivent en France sont invités à se rendre le plus rapidement possible en préfecture, ce sont toutes les préfectures de département qui instruiront les demandes, de manière à ce que nous puissions leur délivrer une autorisation provisoire de séjour, mais dans le cadre de ce dispositif tout à fait particulier de la protection temporaire.

Ce sont des autorisations provisoires de séjour de 6 mois renouvelables au moins pendant 3 ans.

Ces autorisations provisoires de séjour protection temporaire ouvrent droit à leurs bénéficiaires à l'allocation de demandeur d'asile ainsi qu'à la protection médicale, aux aides sociales, et leur permettent de travailler.

Donc, ça, c'est très important.

Nous sommes, encore une fois, en contact avec les collectivités parce que ce sont elles qui sont en première ligne.

J'étais il y a quelques jours à Saint-Genis-de-Saintonge avec M. Quesson pour assister au départ d'un car vers la Pologne.

Ce sont les collectivités, les communes, les associations, qui en général sont les premières à voir arriver les déplacés, donc c'est important qu'elles aient le réflexe de les mettre en relation avec mes services pour que nous puissions très rapidement leur délivrer ce statut de la protection temporaire.

L'urgence, je le disais, ça va être de mettre en place une capacité d'accueil dans la durée pour les déplacés d'Ukraine.

Le président de la République s'exprimera très prochainement pour annoncer un engagement de la France dans ce domaine.

Il reviendra, bien sûr, à chaque département de prendre sa part.

Donc, nous travaillons en relation étroite avec l'ensemble de nos partenaires pour être en mesure de répondre très vite à cet engagement.

Voilà ce que je souhaitais dire sur l'Ukraine, nous sommes, évidemment, très fortement mobilisés sur ce dossier absolument prioritaire.

J'évoquerai quelques autres dossiers, et vous m'excuserez, je ne pourrai peut-être pas tous les évoquer, je ne voudrai pas allonger à l'excès cette session qui a été très dense.

Je voudrais quand même revenir sur le schéma départemental d'amélioration de l'accueil des services au public.

MM. Barusseau et Soubeste se sont exprimés et ils ont eu des termes assez critiques vis-à-vis de cette démarche.

Je dois leur dire, je dois vous dire, qu'ayant participé avec plusieurs de vos collègues à une très intéressante et très riche réunion de bilan de ce schéma le 24 février dans cette salle, nous étions ici même, je ne fais pas du tout la même lecture que vous de ce schéma et surtout de ses résultats.

Le bilan que nous en avons fait a mis en lumière des améliorations tout à fait concrètes et significatives dans ce domaine.

Je rappellerai très brièvement les dispositifs que l'État mobilise au profit de la présence des services au public en milieu rural, sachant qu'il est également très actif dans les quartiers prioritaires.

Ce sont les contrats de relance et de transition écologique, je rappelle quand même que les 13 intercommunalités de notre département ont signé un contrat de relance et de transition écologique.

C'est le dispositif Petites villes de demain, 20 communes de Charente-Maritime en bénéficient.

C'est sans doute un des départements de France qui compte le plus de Petites villes de demain bénéficiaires.

Ce sont des montants de DETR et de DSIL jamais vus, qui ont progressé de plus de 40 % en l'espace de 5 ans, avec la DSIL exceptionnelle qui a été mise en place dès l'année dernière dans le cadre du plan de relance.

Ce sont les France services, 30 France services ouvertes aujourd'hui en Charente-Maritime.

Là encore, nous sommes parmi les meilleurs au niveau national.

On évoquait la démographie médicale.

Bon, c'est un peu facile de dire que c'est la faute de l'État, c'est toujours la faute de l'État dans ce pays, mais enfin, très honnêtement, on ne va pas y passer 3 heures, mais on sait bien que le problème numéro 1, c'est celui de la démographie médicale.

Alors, l'État a sans doute une part de responsabilité, à l'époque où on a, pour répondre à la demande de la profession, limité le numerus clausus.

Je rappelle que l'État a pris la décision d'augmenter très fortement ce numerus clausus, sauf qu'il faut 10 ans pour former un médecin, voilà.

Donc, entre le moment où on prend la décision et le moment où les médecins sortent de la faculté, il faut 10 ans minimum.

Donc, ça prend un peu de temps.

Mais on ne peut pas dire pour autant que l'État n'a rien fait.

L'État a mobilisé de nombreuses mesures en lien avec les collectivités locales, d'ailleurs je salue l'engagement du Département de la Charente-Maritime pour inciter les jeunes médecins à s'installer chez nous.

De notre côté, nous finançons très largement ce qu'on appelle les maisons de santé pluriprofessionnelles.

Il y en a aujourd'hui 26 en Charente-Maritime.

Et pour en avoir visité beaucoup, pour en avoir inauguré quelques-unes, je peux vous dire que c'est un dispositif qui répond parfaitement aux attentes des jeunes médecins qui ne veulent plus travailler comme le faisaient leurs parents, qui ne veulent plus être seuls, qui veulent pouvoir concilier leur vie professionnelle et leur vie de famille, et qui privilégient ce mode d'exercice de la médecine groupé qui permet effectivement de mutualiser un certain nombre de dépenses, mais qui permet surtout de travailler différemment.

Pour la mise en place de ces maisons de santé, l'État a mobilisé par le biais de la DETR et de la DSIL près de 5 millions d'euros ces dernières années, donc ça n'est pas rien.

Voilà, donc, on peut toujours faire mieux, je suis d'accord, mais je peux vous dire que pour ceux qui ont participé à la réunion du 24 février, nous nous sommes accordés sur le fait que nous n'avions pas à rougir de la manière dont ce schéma, adopté en 2018, est mis en œuvre en Charente-Maritime.

Alors...

Plusieurs d'entre vous ont évoqué les questions de transition énergétique, et en particulier le projet d'éolien en mer au large de l'île d'Oléron.

Bon.

Il ne m'appartient pas, évidemment, de me prononcer sur l'opportunité de ce projet.

Je rappellerai simplement que ce projet s'inscrit dans le cadre de ce qu'on appelle la programmation pluriannuelle de l'énergie, la PPE, qui est la stratégie du gouvernement pour faire face aux enjeux que vous avez rappelés ce matin, la nécessité de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, la nécessité de prendre en compte l'évolution des modes de

consommation, notamment le fait que la part de l'électricité progresse très fortement dans les usages, la nécessité aussi de prendre en compte le vieillissement des centrales nucléaires.

Le président de la République a annoncé il y a quelques semaines le lancement d'un nouveau programme de construction de centrales nucléaires, sauf que celles qui fonctionnent aujourd'hui sont, pour beaucoup d'entre elles, assez anciennes.

Donc, elles n'auront plus, dans les années qui viennent, les mêmes capacités de production qu'au moment de leur mise en service.

Donc, il faut tenir compte de tout ça, il faut être conscient du fait que, dans ce domaine, les échelles de temps sont très longues.

On le sait bien, entre le moment où on décide de réaliser un projet, quel qu'il soit, et le moment où il est effectivement en mesure de produire son premier kilowatt, il peut s'écouler 10 ans, 12 ans, 15 ans, et tout ceci doit être pris en compte.

Alors, s'agissant du projet qui nous concerne, vous l'avez dit, le débat public a pris fin le 28 février, la Commission particulière du débat public doit rendre son rapport d'ici la fin avril, et il appartiendra ensuite au gouvernement d'en tirer toutes les conséquences et de prendre une décision sur la réalisation ou non de ce projet.

Ensuite, Mme de Roffignac m'a interpellé sur des sujets contentieux concernant la pêche que nous suivons de très près.

Je ne voudrais pas entrer dans des considérations trop techniques, je voudrais simplement indiquer que, s'agissant des pertuis charentais, l'association Défense des milieux aquatiques a formé un recours contre un arrêté ministériel de 1983.

Dans un premier temps, la requête est arrivée au tribunal administratif de Poitiers qui s'est déclaré incompétent, compte tenu du signataire qui était un ministre.

Donc, le dossier a été renvoyé au Conseil d'État.

Et nous en sommes au stade où le ministère doit présenter un mémoire en défense.

Ce que je peux vous dire, c'est que la profession a été étroitement associée par les services centraux à la rédaction de ce mémoire, voilà. Ensuite, il appartiendra à la plus haute juridiction administrative de se prononcer.

S'agissant de la pêche dans l'estuaire de la Gironde, la situation est quelque peu différente puisque le tribunal administratif de Bordeaux a annulé le 13 janvier dernier une décision de la préfète de région et a enjoint celle-ci de prendre dans un délai de 6 mois des mesures pour s'assurer que la pêche professionnelle ne porte pas atteinte à un certain nombre d'objectifs de conservation d'espèces présentes dans l'estuaire. Alors, le ministère a décidé de faire appel de ce jugement du tribunal administratif de Bordeaux, mais dans la mesure où l'appel n'est pas suspensif, les modifications demandées par le tribunal administratif doivent être mises en œuvre dans le délai fixé par le juge.

Donc, c'est la direction interrégionale de la Mer qui pilote ce dossier et qui réunira les professionnels le 23 mars à Bordeaux pour examiner les différentes options possibles.

J'ai entendu, bien sûr, les préoccupations que M. Sueur et quelques autres élus ont exprimées concernant l'inquiétude des pêcheurs, mais l'inquiétude des pêcheurs, c'était aussi celle des transporteurs routiers, plusieurs d'entre vous ont parlé des travailleurs sociaux, des assistantes à domicile, toutes les personnes qui sont tenues d'utiliser un véhicule ou un bateau à essence, qui fonctionne au gazole, pour leur activité professionnelle.

Le gouvernement, vous le savez, est très attentif à la situation.

Le Premier ministre a annoncé des mesures en fin de semaine.

Voilà.

Les échanges sont permanents, le directeur de cabinet de la ministre de la Mer a reçu à plusieurs reprises les représentants du monde de la pêche pour échanger sur ces sujets, et tout le nécessaire est fait pour prendre en compte les préoccupations des professionnels.

Voilà.

Mme Étourneau m'a interrogé sur les modalités de transposition, si j'ai bien compris, de certaines mesures en faveur des personnels des CCAS, je dois avouer que je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui, donc j'ai pris note de la question et je ferai en sorte de pouvoir vous répondre le plus vite possible.

Mme la présidente, je ne voudrais pas prolonger trop cette séance, en tout cas, je vous remercie vraiment, les uns et les autres, de vos interventions.

Je me réjouis aussi que nous puissions avancer sur le règlement départemental de défense contre l'incendie.

Je crois que la réunion de la semaine dernière a été fructueuse, donc il nous faut maintenant avec le SDIS passer aux travaux pratiques.

Merci, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. le préfet.

Nous en avons bientôt terminé, je vous demande votre attention.

Vous avez normalement devant vous la liste de la commission permanente ainsi que la liste des conseillers départementaux.

Comme le préconise le code, nous devons procéder à une interruption de séance.

Donc, je vous propose qu'elle soit la plus courte possible et de 30 secondes à partir de maintenant.

Ce qui laisse le temps de faire des dépôts de liste si...

M. le sénateur Vallet, nous reprenons donc...

C'est dans le cadre de l'interruption de la séance ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Il n'y a rien de désobligeant là-dedans, et c'est pour respecter la bonne forme et qu'on ne soit pas enquinés sur les délibérations, nous ne pouvons pas délibérer en présence du représentant de l'État.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Nous nous retrouvons au quatrième.

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime.

-M. Vallet me chasse.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Mais non, mais non.

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime.

-Pas de problème.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci pour toutes ces précisions.

Les 30 secondes étant écoulées, je vous propose que nous votions ce rapport numéro 112.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Alors, ne vous échappez pas.

M. Raffarin, s'il vous plaît.

Cet après-midi, les commissions techniques, après le déjeuner, se réuniront à partir de 14h.

Nous nous reverrons vendredi à 9h30.

Et ensuite, il y aura une réunion de la commission permanente.

À l'issue de la commission permanente, M. Patrice Raffarin, président de l'EIGSI, nous invite à visiter l'école.

Donc, c'est après déjeuner.

Je vous invite maintenant à aller déjeuner tous ensemble.

Si vous voulez bien donner vos noms aux collaborateurs pour la visite de l'EIGSI.